

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 45 Arrêté d'imposition pour l'année 2025

RAPPORT DE MINORITE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck (excusée)
 Valérie Schlup
 Susete Ulliel

MM. Edouard Dubuis
 Rémi Founou, Rapporteur
 Christian Joly, président
 Alexandre Sobredo

s'est réunie le 9 septembre 2024. Madame la Syndique Monique Choulat Pugnale a assisté à la première partie de la séance pour informer et répondre aux questions de la Commission. Elle la remercie pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Les débats au sein de la commission ont été nourris et nous remercions les membres des échanges de qualité. Plusieurs éléments de ces débats ont été partagés dans le rapport de commission. Ce rapport de minorité complète le principal et vise à :

- Fournir des informations complémentaires qui ne figurent pas directement dans le préavis ni dans le rapport principal ou y ajouter une différente perspective
- Encourager le débat sur le taux d'imposition, élément essentiel de notre politique financière et de fait conditionnant les possibilités d'action de la Commune
- Et pourquoi pas convaincre une majorité d'adopter une augmentation du taux d'imposition d'1 point pour l'exercice 2025.

Ce rapport tentera d'éclairer le Conseil Communal en répondant à 5 interrogations :

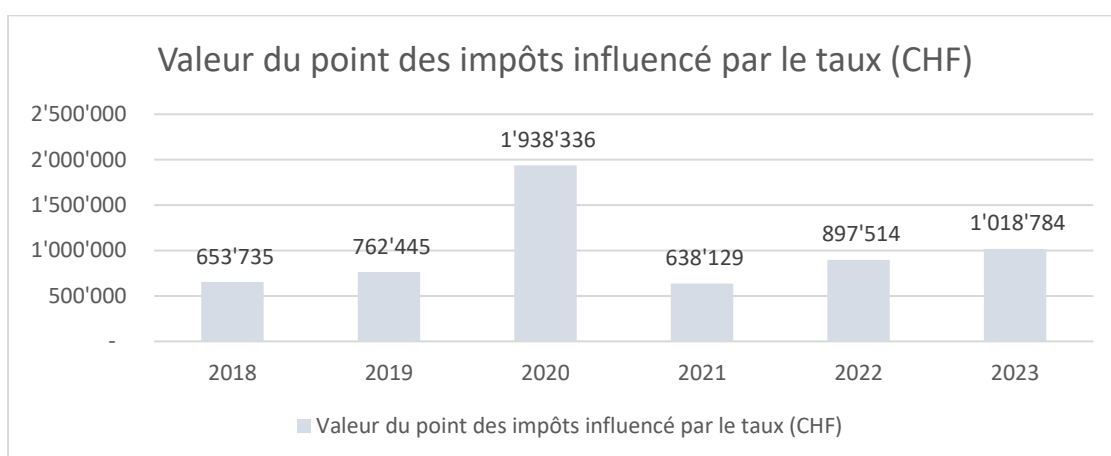
1. Combien cela rapporterait-il à la Commune d'augmenter le taux d'impôt de 1 point ?
2. Que pourrait-on faire avec ce point d'impôt ?
3. Qui paierait et combien ?
4. Comment cela situerait Rolle par rapport aux communes voisines ?
5. Pourquoi augmenter de 1 point en 2025 (déjà) ?

1. Combien rapporterait-il à la Commune d'augmenter le taux d'impôt de 1 point ?

Au niveau communal, la valeur du point d'impôt est définie comme la somme des impôts recueillis sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôts minimum et impôts spécial dû par les étrangers, divisée par le taux d'impôt communal.

Au cours des six dernières années, la valeur du point d'impôt de Rolle a subi de grosse variation, entre 653'000 en 2018 et 1'938'336 en 2020, année exceptionnelle. Cette variation est principalement due à l'impôt sur les personnes morales. Pour les années à venir, elle se situera probablement sur moyenne supérieure à 900'000 CHF¹.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Valeur du point des impôts influencé par le taux (CHF)	653'735	762'445	1'938'336	638'129	897'514	1'018'784	984'824



(source - p7, du rapport de gestion & des comptes 2023)

De plus, il a été confirmé par le Canton, que les recettes fiscales résultant d'une augmentation du taux d'impôt « resteraient » au niveau communal². Ci-joint la réponse du Canton sur cette question : « Les montants dû ou à recevoir avec la NPIV seront pratiquement **indépendants** de valeur du point d'impôt. En effet, le revenu fiscal standardisé d'une commune, indicateur-clé pour déterminer les transferts de la péréquation des ressources, sera toujours calculé « à taux moyen de l'ensemble des communes (...) Donc oui, on peut dire que les conséquences d'une hausse d'impôt seront entièrement au bénéfice de Rolle et celles d'une baisse d'impôt entièrement à sa charge. »³.

Réponse 1: +1 point d'impôt = +900'000 CHF/an à disposition de la Commune

¹ En effet, la valeur du point d'impôt est aussi lié à l'augmentation du nombre de contribuables, et Rolle prévoit une augmentation importante de la population. De plus, le coût du logement à Rolle favorise l'arrivée d'une population relativement aisée.

² En effet, le calcul péréquatif ne tient compte que de manière très indirecte du taux d'une commune ; en cohérence avec l'objectif – explicite ou non - du Canton d'encourager un resserrement des taux dans le Canton.

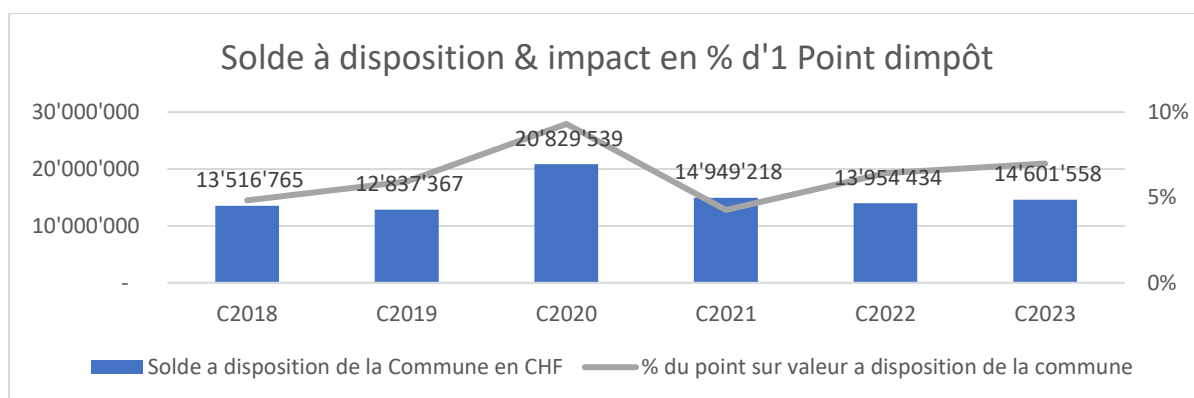
³ « Pour être pointilleux, il y a quand même un effet extrêmement marginal car la modification du taux d'une commune influence en (très) petite partie le taux d'imposition moyen de l'ensemble des communes. Toutefois, l'effet concret est négligeable ». (email – adjoint de la directrice – Direction des finances cantonales)

2. Que pourrait-on faire avec ce point d'impôt ?

L'affectation des recettes de ses recettes supplémentaires serait décidée par la Municipalité et le Conseil communal selon les procédures habituelle car elle ne serait pas particulièrement affectée à des dépenses déterminées.

Afin de stimuler l'imagination et surtout de calibrer l'impact de ces recettes supplémentaires sur les dépenses de la Commune, on peut noter que cela correspondrait à une augmentation de l'ordre de 7% du solde à disposition de la Commune⁴.

	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	Moyenne
Total impôts	41'482'219	48'883'442	117'998'486	42'100'294	56'084'012	64'595'712	61'857'361
Total charges péréquatives	27'965'454	36'046'075	97'168'947	27'151'076	42'129'578	49'994'154	46'742'547
Solde à disposition de la Commune en CHF	13'516'765	12'837'367	20'829'539	14'949'218	13'954'434	14'601'558	15'114'814
Valeur du point d'impôt influencé par le taux	653'675	762'445	1'938'336	638'129	897'514	1'018'784	984'814
% du point sur valeur à disposition de la commune	5%	6%	9%	4%	6%	7%	7%



Ci-dessous, une comparaison avec certaines lignes du budget qui donnent parfois lieu à d'âpres batailles et arbitrages.

Comptes	Charges	% du point d'impôt (
1000 Conseil Communal	63'602	7%
1010 Municipalité	479'869	53%
1710.365.300 Subventions culturelles, sportives et sociales	39'160	4%
18 Transports Publics	924'174	103%
35 Batiments Communaux	516'649	57%
4210.318542 Urbanisme & police des constructions - Etudes & planification	123'252	14%
4300.314200 Entretien du réseau routier	210'229	23%
4300.331100 Amortissement ouvrage de génie civil et assainissement	540'027	60%
4310.314300 entretien signalisation routière et éclairage public	60'015	7%
4400.313401 Achats jardins - arbres - nouvelles plantations	36'892	4%
450 Dechets Urbains	1'140'177	127%
4500.318817 Transport et traitement dechets organiques	89'526	10%
52 Enseignement secondaires	1'057'268	117%
51 Enseignement primaire	4'020'174	447%
7400.365500 Subvention aide au logement	13'726	2%

Si un arbre coûte 5000 CHF, avec 900'000 CHF, on peut financer le volet arborisation du plan communal du Climat (200 arbres d'ici 2035) en 1 an⁵ !

Réponse 2 : Ce point d'impôt permet de faire beaucoup !

⁴ Celui-ci est défini comme solde à disposition de la commune après charge péréquatives ; celui-ci s'est établi à ~15 MoCHF, ces 6 dernières années (y compris l'année 2020, exceptionnelle), et autour de 14 Mo CHF ces 3 dernières années

⁵ Plan Climat Communal – Mesure 5 – Volet Adaptation

3. Qui paierait et combien ?

En comparaison cantonale, les habitant.e.s et entreprises rolloise.e.s bénéficient d'une très bonne situation financière EN MOYENNE⁶. Pourtant, cette situation n'est pas la même pour tous. Par exemple, l'effet de l'augmentation des coûts de la santé, du logement, voire de l'alimentation sont particulièrement lourds pour les ménages les plus modestes. En contraste avec certaines multinationales florissantes, les PME et les commerces locaux sont souvent sous tension. Si la Municipalité a raison d'éviter d'alourdir les charges des Rollois.e.s, il est crucial de détailler l'impact de cette augmentation sur les types de contribuables ?

Il faut d'abord remarquer que toute augmentation se ferait de manière proportionnelle à l'impôt communal actuel ; c-à-d que la répartition ne changerait.

Ainsi, pour Rolle, les **personnes morales** (entreprises) contribueraient « en moyenne » pour 2/3 à cette augmentation.

	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	Moyenne
Personnes Physiques	17'572'219	18'089'843	19'617'200	20'276'237	20'121'020	19'227'850	19'150'728
Personnes morales	27'965'454	36'046'075	97'168'947	27'151'076	42'129'578	49'994'154	46'742'547
Ratio Personnes Physiques / Personnes Morales	39%	33%	17%	43%	32%	28%	29%

Parmi ces entreprises, l'essentiel de la hausse serait supporté par une dizaine de multinationales florissantes (l'impôt étant lié aux bénéfices et au capital). Il est d'ailleurs à relever que le taux d'imposition de Vaud est compétitif au niveau Suisse⁷.

Pour les **personnes physiques**, l'augmentation correspondrait à ~50 CHF/ habitant et 84 CHF/ contribuables⁸. Cependant, l'impact serait différencié par groupe de contribuable. Par exemple, alors que <15% des contribuables fournirait la moitié de la contribution pour les personnes physiques, la majorité des contribuables aura une augmentation < 25 CHF⁹!

	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	Moyenne
Personnes Physiques	17'572'219	18'089'843	19'617'200	20'276'237	20'121'020	19'227'850	19'150'728
Habitants	6'225	6'246	6'259	6'291	6'323	6'453	6'300
Impôts par habitants (personnes physiques)	2'823	2'896	3'134	3'223	3'182	2'980	3'040
Augmentation de 1 pts d'impôt (1,67%) - CHF/ habitant	47	48	52	54	53	50	51

Impact de l'augmentation de 1 pt d'impôt	Nombre Contribuable	% de Contribuable	% de Contribution à l'effort	Moyenne Revenu imposable dans la Commune / Contribuable (CHF)	Moyenne Fortune imposable dans la Commune / Contribuable (CHF)
<25 CHF	1913	50.2	6	10'822	150'160
25-100CHF	1360	35.7	38	72'738	320'824
100-300 CHF	474	12.4	39	175'173	936'323
300 CHF-1200 CHF	66	1.7	17	431'477	1'543'485
	3813	100	100	60'618	332'878

Réponse 3 : Le point supplémentaire d'impôt serait financé principalement par les grandes entreprises et des personnes physiques aisées/très aisées. La grande majorité des Rollois.e.s. contribuera à l'effort en fonction de leur capacité.

⁶ Ce qui est directement lié à la fonction « contributrice » de Rolle à la péréquation intercommunal et à la participation à la facture sociale. Les communes à forte capacité fiscale « transfèrent » vers les communes à moindre « capacité fiscale ».

⁷ Impôt sur le bénéfice, impôt sur le capital : VD (13,79%, 0.16%), GE (14.7%, 0.41%), NE(13.78%, 0.51%), FR (13.87%, 0.21%), ZG (11.9%, 0.07%)

⁸ Une augmentation de 1 pt par rapport à 59.5 pts de base, correspond à une augmentation de 1,67% du taux communal. Chaque contribuable paierait donc pour 100 CHF d'impôt communal, 1.67 CHF en plus soit 101.67 CHF. L'impôt communal est ~38% de l'impôt cantonal et ~1.5x l'impôt fédéral ; une augmentation d'1 point d'impôt communal correspond à une augmentation de 0.5% d'impôt total soit (~50 CHF pour 10'000 CHF d'impôt payé)

⁹ Basé sur le profil des contribuables 2022.

4. Comment cela situerait Rolle par rapport aux communes voisines ?

Le Canton fournit des listes de comparaison du taux d'impôt communal.

Sur le bassin de vie de Rolle, sous-région Lac-Vignoble avec lequel nous participons de nombreuses infrastructures et services nous avons quelques références :

Basé sur 2022

Source - [Bilan global 2022 amendé VF.xlsx \(live.com\)](#)

Communes	Population	Taux
Dully	631	53
Perroy	1'542	58.5
Luins	618	58.5
Rolle	6'321	59.5
Gland	13'686	61
Bursinel	503	62
Mont-sur-Rolle	2'759	63.5
Gilly	1'446	64.5
Essertines-sur-Rolle	749	66.5
VD	830'791	67.4
Bursins	766	71
Gimel	2'414	74.5
Burtigny	414	78.5
Tartegnin	249	79

D'ailleurs, chacun peut faire sa simulation en choisissant une commune de référence : [Calculer l'impôt sur le revenu \(admin.ch\)](#) en variant la commune

Réponse 4 : Avec un taux de 60.5%, Rolle resterait très attractive fiscalement vis-à-vis de ses voisines et ne deviendrait pas un enfer fiscal.

5. Pourquoi augmenter de 1 point en 2025 (déjà)?

La Municipalité et la majorité de la Commission des finances sont de l'avis qu'il faut mieux attendre... qu'il n'y a pas d'urgence. Ils ont en partie raison : Rolle n'est pas au bord de la faillite. La Commune a de solides relations bancaires et une bonne capacité d'endettement ; et même si notre marge d'auto-financement est plus basse que nos amortissements, elle été positive en 2023.

L'urgence vient d'ailleurs. En fait, il s'agit de changer l'« état d'esprit » de la Municipalité, de la Commission des Finances et du Conseil communal. Nous devons sortir de l'immobilisme, du discours passif et victimaire, des économies de bouts de chandelle, du penser « petit », d'un manque de vision. Nous devons retrouver un élan.

Il est en fait urgent d'investir, pour s'assurer que Rolle offre une qualité de vie exceptionnelle, qu'elle puisse accompagner une population en augmentation, et préparer son futur, notamment via le plan communal du Climat, en fait pour faire les choses « bien ».

Ces dernières années l'argument était que nous ne devions attendre la NPIV. La NPIV a été votée. Nous en avons les détails. Et on nous demande encore d'attendre...

On attendait aussi une baisse de l'impôt cantonal. Celui-ci a été baissé de 3.5 points en 2024 et de 1.5 point supplémentaire en 2025. Ce qui permettra d'ailleurs d'absorber la hausse pour le contribuable physique rollois¹⁰.

Au contraire, si l'on agit maintenant, de manière modérée, on se donne les moyens de nos ambitions – améliorer la qualité de vie et maintenir le dynamisme rollois - tout en proposant un cadre fiscal stable et toujours très compétitif aux habitants et entreprises.

Finalement, il pourrait y avoir un risque d'un référendum. Nous pensons que ce n'est pas un risque mais une opportunité de redonner la parole aux Rollois.e.s de s'exprimer sur ce thème important.

Réponse 5 : Agir maintenant, créera une nouvelle impulsion tout en garantissant un cadre fiscal stable pour les habitantes. et entreprises.

¹⁰ LOI 642.12 sur la réduction de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques (LRIPP)

Conclusion :

Considérant l'exposé ci-dessus, la minorité de la Commission permanente des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien accepter les conclusions suivantes :

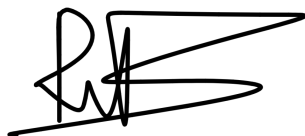
Conclusions

La minorité de la commission propose l'amendement suivant :

- Amende l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté, et fixe le taux d'imposition de la Commune à 60,5%, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Au nom de la minorité de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 27 septembre 2024

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Rémi Founou

Valérie Schlup